



Le secteur de la culture biologique au Maroc : entre volonté de développement et contingences

Abdelhamid Aboulkacim

Président de VALBIO et vice-président de FIMABIO

Propos recueillis par Zakia Kchikech et Soufiane Lachheb

Pouvez-vous nous parler du processus de fondation de la fédération interprofessionnelle pour la filière biologique au Maroc ?

L'Association Marocaine de la Filière des Productions Biologiques (AMABIO) a été créée en 2009. Un certain nombre d'associations par la suite se sont organisées :

- ANAPROPBIO pour la production ;
- VALBIO Maroc qui opère dans la valorisation ;
- ANADEXBIO qui opère en matière de promotion de la commercialisation et de communication sur les produits biologiques.

Le ministère de l'agriculture a alors encouragé les regroupements dans le domaine agricole afin d'améliorer l'organisation des producteurs et des autres professionnels dans divers secteurs (par exemple, les dattes, l'huile d'argan, l'huile d'olive, etc.). Il faut que les professionnels du secteur de la culture biologique représentent au moins 60% des

adhérents pour prétendre au soutien et à la reconnaissance de l'État. Après quoi, l'État laisse ces organisations indépendantes dans la gestion de leurs affaires.

Suite aux recommandations du Ministère de l'Agriculture, ANAPROBIO, VALBIO Maroc et ANADEXBIO ont créé ensemble en 2016 la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique (FIMABIO), qui a remplacé l'AMABIO.

Le ministère de l'agriculture a signé avec la FIMABIO un accord de partenariat, appelé contrat programme, qui va durer jusqu'en 2020.

Quelle est votre expérience personnelle en agriculture biologique ?

Je suis devenu membre en 2010 en tant que transformateur et également producteur. Il y a clairement des opportunités pour le développement de l'agriculture biologique. Il y a une concurrence surtout dans le domaine de l'huile d'olive. Nous sommes en concurrence avec d'autres pays sur le marché européen

Mais dans le domaine de la production d'olive de table, la concurrence est faible. Je connais un agriculteur de la région de Marrakech qui vend sa production à un seul client qui lui demande davantage chaque année au point que le producteur n'est plus en mesure de répondre à la demande.

Ceci nous pousse, en tant que fédération, à encourager les agriculteurs à pratiquer la culture biologique pour pouvoir répondre à la demande tout en assurant aux producteurs l'accès au marché. De plus, les oliviers sont parmi les cultures biologiques les plus faciles à pratiquer et ils ne nécessitent pas de soins spéciaux, à la différence de la culture de légumes ou d'autres produits.



Sigle de la FIMABIO

Que signifie l'agriculture biologique ?

On définit cette dernière comme étant la technique d'agriculture n'utilisant que les moyens naturels. On ne peut utiliser aucun produit chimique. Cependant, et d'une manière plus large, l'agriculture biologique s'inscrit dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre la pollution.

Pour sensibiliser les petits agriculteurs dont la plupart n'ont pas été scolarisés, nous essayons d'employer des mots simples et donc de proposer une définition simple de l'agriculture biologique et qui soit susceptible d'avoir du sens chez eux. En effet, il est difficile pour eux de s'aventurer dans des discussions et des analyses à caractère philosophique et/ou conceptuel.

Souvent, nous avons contacté différents agriculteurs de petites exploitations pour essayer de les sensibiliser sur l'importance de l'agriculture biologique. Ces derniers nous ont affirmé que leur agriculture est biologique car ils n'utilisent aucune matière chimique. Cependant, nous sommes contraints de différencier l'agriculture biologique et l'agriculture traditionnelle *beldiya* (« du terroir ») qui ne peut être reconnue comme agriculture biologique s'il n'y a pas une application scrupuleuse cahier de charge en vue de la certification. Nous devons donc expliquer que, pour être commercialisée comme telle, l'agriculture biologique exige un certificat d'homologation délivré par des services spécialisés sous certaines conditions.

Ce certificat n'est délivré qu'après une certaine période pendant laquelle des échantillons de terre sont prélevés et analysés pour attester qu'ils ne comportent aucun produit chimique sur une durée d'au moins deux ans. Il faut également s'assurer que les arbres n'ont subi aucun traitement chimique et ce pendant une durée d'au moins trois ans. De plus, il faut également ajouter tout le travail administratif qui accompagne la procédure. Tout cela représente un coût pour l'agriculteur.

Quelles sont les contraintes pour pouvoir produire et commercialiser l'agriculture biologique ?

D'abord, l'agriculteur doit laisser la terre se reposer pendant au moins deux ans. Ce processus constitue un véritable obstacle car l'agriculteur se demande ce qu'il va gagner en fin de compte à une fois la certification d'agriculture biologique obtenue.

Un autre problème est celui de la dispersion des terres agricoles appartenant à de petits agriculteurs, ce qui constitue un obstacle majeur. Plusieurs agriculteurs refusent de

regrouper leurs terres, par exemple quelqu'un qui a un olivier à un endroit et quatre arbres ailleurs. Lorsqu'on lui demande de renoncer à cet arbre contre un autre à proximité des quatre, il refuse. Ce problème ne peut pas être résolu par la fédération, il faut une intervention de l'État pour trouver des solutions appropriées qui aideraient le secteur à progresser.



Produits exposés sur un stand de la FIMA BIO

Tous les petits agriculteurs du monde sont soutenus par leurs Etats pour obtenir des certificats de production d'agriculture biologique. Au Maroc, la loi n° 39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques a été promulguée par

dahir¹, mais certaines circulaires d'application n'ont pas encore été émises.

En l'absence de ces circulaires, nous ne pouvons pas obtenir des certificats d'agriculture biologique auprès d'organismes marocains de certification². Nous sommes donc obligés d'avoir recours aux bureaux de certification européens situés à Agadir, ce qui implique des coûts élevés pour l'obtention du certificat (4000 ou 5000 dirhams).

Cependant en appliquant la loi, avec la nouvelle réglementation nous espérons que bientôt les fédérations seront en capacité d'opérer un contrôle sur les marchés des produits biologiques, car la loi leur confère ce rôle, et ce dans le but d'encourager les cultures biologiques.

Ces difficultés concernent surtout les petits agriculteurs. Cinq ou six grands agriculteurs occupent la majeure partie du marché à l'export de l'agriculture biologique mais ceux-là n'ont pas besoin d'aide. Deux d'entre eux seulement ont adhéré à la fédération.

Comment évaluez-vous le travail de la fédération?

Nous ne pouvons pas dire que nous avons atteint tous les objectifs. Nous essayons, autant que possible, de développer le secteur, d'organiser des journées de sensibilisation et

¹ Dahir n° 1-12-66 du 4 rabii 11434 (16 janvier 2013).

² Actuellement la production biologique marocaine est régie par la réglementation du marché de destination notamment le règlement de l'Union Européenne régissant les importations de produits biologiques marocaine vers l'UE. Cinq organismes certificateurs d'origine européenne sont présents au Maroc : ECOCERT, QUALITE France, Institut Méditerranéen de Certification (IMC Italie), Société LACON Maroc Inspection et Certification sarl (Allemagne), et Q.C & I (Allemagne).
<http://www.marocferroirs.com/blog/32/3%20%C3%89tapes%20pour%20commercialiser%20du%20bio%20au%20maroc>

de fournir du soutien pour la commercialisation tant au niveau du marché national qu'à l'export.

Moi-même, j'ai participé quatre ou cinq fois à l'Exposition internationale de l'agriculture biologique en Allemagne grâce à des subventions publiques, ainsi que d'autres salons au Maroc, avec l'appui de l'Etat.

D'après mon expérience dans la production d'huile d'olive biologique, je trouve qu'il y a encore beaucoup à faire notamment en raison de la concurrence de certains pays européens où le marché domestique est déjà bien structuré, alors que le marché marocain n'a pas encore pris conscience de l'importance des produits biologiques et il n'est donc pas arrivé à maturation.

Selon vous, quelles solutions améliorations peuvent être proposées?

Personnellement et à travers mon expérience, je pense qu'il convient, de mieux communiquer sur l'importance de la culture biologique auprès des consommateurs. Par exemple lorsque j'ai planté une petite surface dans la région de Meknès avec des pommes de terre biologiques, je les ai vendues au même prix que celles qui ont été traitées, par manque de clientèle. Le consommateur ignore qu'un produit biologique existe. A Casablanca, quatre magasins sont dédiés aux produits biologiques alors qu'à Meknès il n'existe aucun magasin spécialisé.

A plusieurs reprises, j'ai essayé de discuter avec les différents responsables du secteur parmi les acteurs publics pour les convaincre de prêter attention au marché intérieur. Le ministère devrait cesser de considérer ce secteur seulement comme un fournisseur de devises. Il faut renforcer aussi bien le marché intérieur que le secteur de l'exportation.

Par ailleurs, dans le cadre du travail de la fédération, nous travaillons sur un partenariat avec l'Union Européenne et aussi des organismes suisses mais ce dernier n'est pas encore finalisé. Nous avons déjà des partenariats avec des institutions nationales telles que l'ONCA et le ministère a recommandé aux directions régionales de l'agriculture de coopérer avec nous. C'est ce qui nous a permis de bénéficier d'une location sur une longue durée d'une superficie d'environ 400 hectares à Meknès.

Pour le marché européen dans le domaine de l'agriculture biologique, nous avons un avantage par rapport à un certain nombre de pays éloignés de l'Europe. En effet, le processus d'évaluation de la qualité environnementale des produits importés en Europe prend en compte la quantité de carbone émise pour arriver dans le pays importateur. C'est un avantage pour nous que nous devons exploiter plus.